

**Destinataires :**

**Membres élus :**

M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie

**Membres nommés :**

Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello, Mme TARDY Laurence, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard

**Assiste :** M. CHAPRON Philippe

<p align="center"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU MERCREDI 22 JUIN 2022</b></p>
---

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 14h45, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**Présents :**

**Membres élus :** M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme RANCHON Chantal,

**Membres nommés :** Mme BERNARD Jacqueline, Mme DORSON Geneviève, Mme DURIEU Brigitte, Mme PERONNET Nicole, M. SOLINAS Marcello,

**Absents excusés :**

M. CHAUDIER Gérard, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme TARDY Laurence, Mme THIVEL Sylvie,

**Pouvoir : 1**

M. Gérard CHAUDIER à Mme Gisèle ARSAC

**Nombre de conseillers : 15 - Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 10**

Secrétaire de séance : M. CHAPRON, directeur du CIAS

**SOMMAIRE POUR LE CIAS**

1. Décision modificative n°2 du CIAS
2. Mise en place des 1 607 heures
3. Prime Ségur
4. Rattachement au Comité Social Territorial commun entre le SIDR et le CIAS
5. Présentation du rapport annuel 2021 du CIAS du SIDR

**Informations diverses**

**SOMMAIRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE**

6. Décision modificative n°2 de la Résidence Autonomie
7. Vote des tarifs réglementaire 2022 de la Résidence autonomie

**Informations diverses**

## **CIAS**

---

### **1. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU CIAS**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°2 pour le CIAS, conformément au document présenté.

### **2. MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES**

Suite aux nombreux échanges avec les représentants du personnel. Il a été décidé d'appliquer les 1 607 heures de façon différenciée suivant les sites.

Le personnel de la Résidence autonomie verra l'attribution d'une hausse du Régime Indemnitare :

- 120 € annuel pour un agent de catégorie A
- 240 € annuel pour un agent de catégorie B
- 360 € annuel pour un agent de catégorie C

#### Projet de délibération

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,  
Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019,  
Vu l'avis du Comité Technique lors de sa réunion du 15 juin 2022,

#### **Le Conseil d'administration à l'unanimité décide :**

- De fixer la durée annuelle de travail effectif à 1 607 heures,
- De supprimer les jours locaux pour l'ensemble du personnel,
- En fonction des cycles de travail des agents et le temps de travail hebdomadaire moyen, les nombres de jours d'ARTT qui en découle sont les suivants :
  - CIAS / Résidence autonomie : 38 heures, ouvrant droit à 18 jours d'ARTT.
- Pour le personnel de la Résidence autonomie, afin de tenir compte des cycles de travail de certains personnels, travaillant le week-end et la nuit, attribution de 2 jours d'ARTT supplémentaires au personnel après une année de présence.
- D'appliquer au 1<sup>er</sup> juillet 2022 cette organisation de travail.

### **3. PRIME SEGUR**

Vu le décret n°2021-166 du 16 février 2021 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 48 de la loi no 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ,  
Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre de financement de la sécurité sociale pour 2022

L'Etat a décidé de permettre aux personnels soignants exerçant au sein d'une résidence autonomie, avec un forfait soins, de percevoir un complément de traitement indiciaire (CTI).

Le montant de la prime est de 183 € nets et concerne les aides-soignants de la résidence.

Le Complément de traitement indiciaire doit normalement être remboursé par l'ARS.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil d'administration décident d'approuver le versement de cette prime, dès la confirmation de sa prise en charge par l'Etat.

Cette prime sera versée rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, conformément aux textes en vigueur.

#### **4. RATTACHEMENT AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LE SIDR ET LE CIAS**

Considérant la délibération du Conseil du 3 juin 2014, instituant un Comité Technique commun compétent pour les agents du SIDR et du CIAS.

En application de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et suite au Comité Technique du 12 avril 2022.

Vu la délibération du Conseil Syndical du SIDR, en date du 22 juin 2022, autorisant la création d'un Comité Social Territorial commun aux agents du SIDR et du CIAS

Sur proposition du Président, le Conseil décide d'autoriser le rattachement des agents du CIAS au Comité Social Territorial commun placé auprès du SIDR, compétent pour les agents du SIDR et du CIAS.

#### **5. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU CIAS DU SIDR**

Le Conseil d'administration prend acte du rapport d'activité qui sera diffusé auprès des Maires des communes du CIAS du SIDR.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Voyage à Morzine : au vu des inscriptions pour le voyage à Morzine, il a été décidé de réduire la capacité d'accueil de 63 à 53 participants. Cela a pu se faire en annulant, sans frais, la réservation auprès de la Résidence hôtelière.

A la date de ce Conseil, 2 places sont encore disponible.

#### **RESIDENCE AUTONOMIE**

---

#### **6. DECISION MODIFICATIVE N°2 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°2 pour la Résidence Autonomie, conformément au document présenté.

#### **7. VOTE DES TARIFS REGLEMENTAIRE 2022 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil d'administration décident d'appliquer au 01/05/2022, conformément à l'arrêté du Conseil Départemental en date du 27/04/2022 qui détermine les tarifs réglementés, les prix de journées d'hébergement et restauration comme suit :

	<b>TOTAL TTC</b>
Location personne seule	28,86 €
Location couple	42,60 €
Repas de midi	8,66 €

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Travaux de la Résidence autonomie : la salle de restauration va être livrée mi-juillet. Actuellement les travaux sont très bruyants, Mme Péprier Rose-France a acheté des casques anti-bruit pour certains résidents. Début septembre, c'est l'accueil qui va entrer en chantier, avec un déplacement de l'entrée du bâtiment qui se fera par la salle des aïelles.

Mme Arsac, avec l'ensemble du Conseil d'administration, remercie le personnel pour l'attention qu'il porte aux résidents durant cette période. Il sera proposé une rencontre cet été avec le personnel et les membres du Conseil d'administration.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

A Unieux, le 24 juin 2022

Le secrétaire de séance,  
Philippe CHAPRON

Le Président,  
Christophe FAVERJON



**LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 14h45, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**Présents :**

**Membres élus** : M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme RANCHON Chantal,

**Membres nommés** : Mme BERNARD Jacqueline, Mme DORSON Geneviève, Mme DURIEU Brigitte, Mme PERONNET Nicole, M. SOLINAS Marcello,

**Absents excusés :**

M. CHAUDIER Gérard, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme TARDY Laurence, Mme THIVEL Sylvie,

**Pouvoir : 1**

M. Gérard CHAUDIER à Mme Gisèle ARSAC

**Nombre de conseillers : 15 - Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 10**

Secrétaire de séance : M. CHAPRON, directeur du CIAS

**LISTE DES DELIBERATIONS :**

- **Délibération n°1**, examinée le 22 juin 2022  
**Décision modificative n°2 du CIAS** – Approbation à l'unanimité
- **Délibération n°2**, examinée le 22 juin 2022  
**Mise en place des 1 607 heures** – Approbation à l'unanimité
- **Délibération n°3**, examinée le 22 juin 2022  
**Prime Ségur** – Approbation à l'unanimité
- **Délibération n°4**, examinée le 22 juin 2022  
**Rattachement au Comité Social Territorial** – Approbation à l'unanimité
- **Délibération n°5**, examinée le 22 juin 2022  
**Décision modificative n°2 de la Résidence Autonomie** – Approbation à l'unanimité
- **Délibération n°6**, examinée le 22 juin 2022  
**Vote des tarifs réglementaire 2022 de la Résidence Autonomie** – Approbation à l'unanimité

A Unieux, le 22 juin 2022

Le Président,

Christophe FAVERJON

